

# NOTE D'INFORMATION SUR LES TRANSPONDEURS LS FIL

→ L'avènement des technologies de communication et la démultiplication réseaux radioélectriques sans fil a conduit l'Union Européenne à mettre en place une réglementation afin d'assurer une bonne cohabitation de tous les utilisateurs de systèmes par bandes de fréquences.

→ En conséquence des travaux du Parlement Européen, la décision n°2008-0568 de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) en date du 20 mai 2008 a imposé l'utilisation de bandes de fréquences pour les transpondeurs produits à compter de 2009 (**à partir du transpondeur n°14 521 inclus**) les rendant indétectables par les décodeurs produits jusqu'alors. La société Chronolec a alors proposé une parade aux utilisateurs de ses systèmes qui consistait en une mise à jour des décodeurs permettant l'identification à la fois des transpondeurs à 4 et 5 chiffres Chronolec anciennes fréquences et des transpondeurs à 5 chiffres TAG Heuer By Chronolec nouvelles fréquences (conformes à la réglementation européenne). L'objectif était d'allonger au maximum la durée de vie des transpondeurs Chronolec produits depuis 2006.

→ Au fil des années, le succès des transpondeurs de la gamme TAG Heuer by Chronolec, et notamment LS et Elite Fil, n'a cessé de croître.

→ Depuis le début de l'année 2018, le volume de transpondeurs produits a dépassé la barre des 99 999 et conduit à l'apparition de transpondeurs identifiés à 6 chiffres.

→ Or seuls les décodeurs nouvelles fréquences sont capables d'identifier les transpondeurs à 5 et 6 chiffres à l'étiquette TAG Heuer By Chronolec. Les anciens modèles intégrant des composants obsolètes ne permettent pas cette détection.

→ L'évolution de ces technologies nouvelles générations (Etiquettes TAG Heuer By Chronolec) présente l'avantage, hormis celui d'être en conformité avec la réglementation, d'une bien meilleure performance de lecture. Ainsi, l'utilisation de ces systèmes de détection nouvelles fréquences éradiquera en grande partie les problèmes liés aux « bruits » de boucle et à la hauteur de détection.

→ La société ITS Chrono ne pourra être tenu responsable de la non détection des transpondeurs nouvelles fréquences lorsque le poste de chronométrage ne sera pas équipé de matériel compatible et les transpondeurs ne seront pas repris pour ce motif.

→ Nous restons à votre disposition pour toute question relative à ce problème amené à disparaître rapidement.

*L'équipe ITS Chrono*

